

DROITS DES PATIENTS

Les droits des patients s'inscrivent dans un cadre législatif bien défini qui vise à promouvoir les pratiques respectueuses et bientraitantes des professionnels à l'égard des patients. Leur compréhension ainsi que leur application représentent un enjeu majeur de la qualité des soins pour les établissements de santé. (Critères HAS 1.1)



4 à 10 pers.

Objectifs

- Adapter ses pratiques professionnelles aux exigences légales et réglementaires

Compétences visées

- Identifier les droits fondamentaux des patients
- Examiner les droits des patients en tant qu'usagers
- Respecter les droits des patients dans sa pratique professionnelle
- Identifier les recours des usagers en cas de non-respect de leurs droits

Publics concernés et prérequis

- Exercer au sein d'un établissement de santé
- Disposer d'un ordinateur et d'une connexion web

Modalité : 1 heure en classe virtuelle

INTRA : Nous contacter

INTER : 26 mars et 24/09/2026 – 13h30/14h30 – **Tarif :** 60 € / Pers.

Pour les personnes en situation de handicap, contacter notre référent

Intervenant : Directrice qualité et gestion des Risques

Méthodes / Supports pédagogiques

Apports théoriques des règles juridiques avec des cas concrets Analyse et partage d'expériences professionnelles - Support pédagogique

Évaluation

Connaissances et acquis durant la formation (Q/R, Quiz)

Satisfaction à l'issue de la formation (questionnaire)

Remise d'un certificat de réalisation

Taux de satisfaction apprenants : 92% - Recommandation : 100%

Retours apprenants : « Interactive et enrichissante » - « formation ++ »

PROGRAMME

Les droits fondamentaux des patients

- La charte de la personne hospitalisée
- La protection de la santé
- La dignité et le respect de la personne
- L'information et le consentement aux soins

Les droits des patients en tant qu'usagers

- L'information médicale
- Le refus de soin

Le secret professionnel

- Les dérogations
- Le secret partagé

Les recours possibles des usagers

- Les ordres professionnels
- La commission des usagers
- La plainte